



## Qui doit ramoner les cheminées?

Si ce n'est pas déjà fait, il est maintenant grand temps de faire ramoner sa cheminée. Plusieurs questionnements parviennent aux services incendie de région concernant le ramonage des cheminées. Quand doit-on ramoner la cheminée? Qui doit le faire? Combien de fois par année doit-on le faire? Existe-t'il des ramoneurs certifiés dans la région? Malheureusement, plusieurs citoyens sont parfois tentés de faire le travail soi-même ou encore de le faire faire le travail par son voisin ou par « monsieur madame tout le monde ». Ces deux options ne sont fortement pas recommandées pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il est important de faire affaire avec un ramoneur certifié membre de l'association des professionnels du chauffage (APC). Celui-ci possède la formation et la licence nécessaire pour effectuer le travail en plus de posséder les assurances en cas d'accidents de travail, par exemple.

De plus, si vous avez des réparations à faire, même mineures, votre entrepreneur doit être muni d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ce qui augmente votre protection.

Il est évident que de faire affaire avec un expert certifié est plus dispendieux que de faire le travail soi-même ou le faire faire par « monsieur madame tout le monde », mais si un incendie se déclare en raison d'une problématique concernant la cheminée ou votre appareil de chauffage, la première chose que va faire la compagnie d'assurance, c'est de vous appeler pour vous en faire le reproche, faire traîner le paiement ou pire encore, contester le règlement du sinistre.



Vous pouvez consulter le site de l'APC <http://www.poelesfoyers.ca/> pour plus d'information et pour connaître la liste des ramoneurs certifiés de la région.

En terminant, advenant que le feu prenne dans la cheminée, ne prenez aucun risque :

- Fermez la clé;
- Sortez immédiatement;
- Appelez les pompiers en faisant le **911** de chez un voisin le plus rapidement possible.

Pour de plus ample information, communiquer avec votre service de protection incendie municipal ou le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

Jonathan Garceau  
Coordonnateur en sécurité incendie